Recueil Electronique des Sociétés et Associations
Numéro RCS : B190058
Référence de publication : RESA_2016_028.512
Publié au RESA N° RESA_2016_028 le 04/07/2016
Déposé le 04/07/2016

GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.
RCS Luxembourg B 190.058
société à responsabilité limitée
2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg

NUMERO 1388/2016

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of June;

Before the undersigned, Maître Carlo **WERSANDT**, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

"GS Mezzanine Partners VI, L.P.", a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5547568,

Here represented by **Cassandra CASPAR-ARNOULD**, *maître en droit*, by virtue of a proxy, given under private seal;

The said proxy, signed "*ne varietur*" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "**GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.**" (hereinafter the "**Company**"), a *société à responsabilité limitée*, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.058, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 August 2014 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "***Mémorial C***") dated 22 October 2014, number 3055, page 146623.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

SOLE RESOLUTION

The sole shareholder decides to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

"TITLE I.- OBJECT- DENOMINATION-REGISTERED OFFICE-DURATION

Article 1.-

There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Article 2.-

*The denomination of the company is "**GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.**".*

Article 3.-

The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Article 4.-

The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve,

manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against

the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

*PROVIDED FURTHER ALWAYS, that the Company shall conduct its primary activities to ensure that it is not an "investment company" within the meaning of the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended (the "**ICA**"), and is not itself relying on the exceptions from the definition of investment company set forth in paragraphs (1) or (7) of Section 3(c) of the ICA, including, without limitation, by causing the Company to be organized and operated in a manner to enable it to rely on the exception to the ICA provided by rule 3a-7 promulgated under the ICA. In connection with the foregoing, the Company shall comply with the operating guidelines contained in Title VI below. Notwithstanding the foregoing, the Company may, and it intends to, rely on one or more other exclusions or exceptions so as not to be treated as an investment company for purposes of the ICA. In this regard, the Company intends at all times to comply with the requirements for the exemption from registration provided in Section 3(c)(7) of the ICA, and the board of managers shall have the power and authority to manage the Company in such a way that the Company will satisfy the requirements of Section 3(c)(7) of the ICA. The Company may take any action that the board of managers determines to be necessary or desirable in connection with the foregoing, including making distributions of any of the Company's assets, making structural, operating or other changes to the Company and/or any of its assets, selling, liquidating or otherwise disposing of any ownership stakes and/or requiring any owner to transfer all or a portion of such owner's interest to any person designated by the Company (including to the Company in redemption) or terminating the Company.*

Article 5.-

The company is formed for an unlimited period of time.

TITLE II.- CAPITAL-PARTS

Article 6.-

The capital is fixed at ***twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-)*** *represented by* ***one million two hundred and fifty thousand (1,250,000)*** *shares with a nominal value of one cent Euro (EUR 0.01) each.*

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

– *to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;*

– *to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.*

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company’s management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Article 7.-

Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Article 8.-

The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Article 9.-

A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

TITLE III.- MANAGEMENT

Article 10.-

The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers

being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Article 11.-

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Article 12.-

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Article 13.-

The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (EUR 10,000.-), the company is

bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Article 14.-

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

TITLE IV.- GENERAL MEETING OF THE SHAREHOLDERS

Article 15.-

The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

TITLE V.- FINANCIAL YEAR- PROFITS-RESERVES

Article 16.-

The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Article 17.-

Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Article 18.-

Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Article 19.-

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Article 20.-

In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

TITLE VI.- OPERATING GUIDELINES APPLICABLE TO THE COMPANY

Article 21.-

The following operating guidelines are applicable to the Company:

1. <u>Eligible Assets</u>. The activities of the Company shall be limited to purchasing, or otherwise acquiring, and holding Eligible Assets (as defined below) for investment and activities related or incidental thereto, including investments in cash and cash equivalents, investments in Eligible Hedging Agreements (as defined below) and other ancillary assets, including equity securities and other assets acquired in exchange for Eligible Assets as a result of any foreclosure, restructuring or workout of the issuers of Eligible Assets.

"Eligible Assets" shall mean financial assets that (a) by their terms convert into cash within a finite time period plus any rights or other assets designed to assure the servicing or timely distribution of proceeds to holders of securities of the Company and (b) satisfy the eligibility criteria set forth in Section 2 below at the time of purchase, in

each case, as determined by the Investment Manager in its commercially reasonable judgment.

"Eligible Hedging Agreements" shall mean interest rate or foreign exchange derivatives, including swaps, forward contracts, futures or options that are used on an asset specific or portfolio wide basis for hedging purposes related to investments as determined to be appropriate by the Investment Manager, that either (i) are designed to assure the servicing or timely distribution of proceeds to holders of securities of the Company or (ii) arise out of activities that are related or incidental to purchasing, or otherwise acquiring, and holding Eligible Assets; provided, that no such transaction will be entered into solely for speculative purposes.

In addition, the Company shall acquire Eligible Assets or dispose of Eligible Assets, only if, in the commercially reasonable judgment of the Investment Manager:

(A) the assets are acquired or disposed of in accordance with the terms and conditions set forth herein; and

(B) the assets are not acquired or disposed of for the primary purpose of recognizing gains or decreasing losses resulting from market value changes.

2. Eligibility Criteria. Each Eligible Asset in which the Company invests must:

(a) be a loan, bond, note or other debt obligation that evidences mezzanine and private high yield securities, which principally includes subordinated, senior unsecured, or second lien debt;

(b) be non-convertible into and non-exchangeable for equity securities, absent bankruptcy or default;

(c) not be secured solely by commercial real estate;

(d) not be a Defaulted Obligation (as defined below) or Credit Impaired Obligation (as defined below);

(e) be denominated in the currency of and issued by a borrower in an OECD country (such currencies include, Australian Dollars, Canadian Dollars, Danish Kroner, Euros, Japanese Yen, Mexican Pesos, New Zealand Dollars, Norwegian Krone, Pounds Sterling, Swedish Krona, Swiss Francs and U.S. Dollars) and not be convertible or payable in any other currency;

(f) not be an operating lease, a capital lease or a finance lease;

(g) not be an obligation that accrues interest at a floating rate that moves inversely to a reference rate or index;

(h) *not be a swap transaction, debt security or other security issued by a trust or similar vehicle linked to the credit performance of one or more reference obligations;*

(i) *not be acquired for the purpose of resale or other disposition; and*

(j) *not cause the Issuer to violate the investment restrictions set forth in Section 8.04 of the Agreement.*

"Defaulted Obligation" means any investment as to which:

(k) *a default as to the payment of principal and / or interest has occurred and is continuing with respect to such investment (without regard to any grace period applicable thereto, or waiver thereof, as specified by the underlying instruments governing such investment);*

(l) *to the knowledge of the Investment Manager, a default as to the payment of principal and / or interest has occurred and is continuing on another debt obligation of the same Portfolio Company or obligor that is the issuer of such investment or any parent or subsidiary thereof that is a credit support provider for such investment, and at least one of the following conditions is met: (i) both such other debt obligation and the investment are full recourse obligations and such other debt obligation is senior to or pari passu with the investment in right of payment or (ii) (1) both such other debt obligation and the investment are full recourse obligations secured (in whole or in part) by identical collateral and (2) the security interest securing such other debt obligation is senior to or pari passu with the security interest securing the investment;*

(m) *the Portfolio Company or obligor that is the issuer of such investment or any parent or subsidiary thereof that is a credit support provider for such investment has instituted proceedings to have such Portfolio Company, obligor or affiliate adjudicated as bankrupt or insolvent or placed into receivership and such proceedings have not been stayed or dismissed or such Portfolio Company, obligor or affiliate has filed for protection under Chapter 11 of the United States Bankruptcy Code or similar insolvency laws;*

(n) *such investment has an S&P or a Moody's Rating of "D" or had such ratings at one point by S&P or Moody's, but subsequently such rating was withdrawn;*

(o) *such investment is pari passu in right of payment as to the payment of principal and / or interest to another debt obligation of the same issuer which has an S&P or a Moody's Rating of "D";*

(p) *a default with respect to which the Investment Manager has received*

written notice or has actual knowledge that a default has occurred under the underlying instruments governing such investment (without regard to any grace period applicable thereto, or waiver thereof, as specified by the underlying instruments governing such investment), which the Investment Manager has in its commercially reasonable judgment determined could result in a material impairment of such investment; or

(q) the Investment Manager has in its commercially reasonable judgment otherwise determined that an event substantially similar to one or more of those described in (a)-(f) above has occurred with respect to an investment.

"Credit Impaired Obligation" means any investment that, in the Investment Manager's commercially reasonable judgment, has a significant and imminent risk of becoming a Defaulted Obligation.

"Issuer Capitalization" means the aggregate Leveraged Commitments of the Partners.

3. <u>Limitations on Asset Turnover.</u>

No investment may be sold or otherwise disposed of prior to maturity, except:

(a) as a result of a full or partial prepayment or other harvest pursuant to the terms of the underlying instruments for such investment;

(b) the Company may sell or otherwise dispose of investments that are Defaulted Obligations or Credit Impaired Obligations; and

(c) the Company, together with all other Subsidiary Companies that are majority owned subsidiaries of the same parent holding company (collectively, the "Rule 3a-7 Group"), may sell investments that will not exceed (in any 12 month period) 15% of the Issuer Capitalization, if the Investment Manager determines (as reflected in its books and records) that: (1) such sale either is advisable (A) for purposes of enhancing the liquidity position of the Issuer or its Subsidiary Companies or (B) because the asset to be sold no longer is consistent with the investment thesis which resulted in its original acquisition by the Issuer or its Subsidiary Companies, and (2) the assets are not disposed of for the primary purpose of recognizing gains or decreasing losses resulting from market value changes.

4. <u>Limitations on Reinvestment</u>. Proceeds from sales or other dispositions of investments may be reinvested in new assets only if:

(a) The new investment is an Eligible Asset; and

(b) The requirements of the Portfolio Profile Test (as described below) are satisfied at the time of purchase (or, if any requirement of the Portfolio Profile Test is

not satisfied at the time of purchase, the degree of non-compliance with respect to such requirement is not further increased).

The Portfolio Profile Test will include the following portfolio metrics:

(i) The principal balance of any investment so acquired with the proceeds of any sale or other disposition does not exceed 20% of the Issuer Capitalization;

(ii) The principal balance of any investment so acquired with the proceeds of any sale or other disposition shall not cause the aggregate principal balance of investments in Obligors in any single Industry to exceed 25 % of the Issuer Capitalization; provided that (x) in the case of the largest Industry, the aggregate principal balance of investments in Obligors in such Industry may constitute up to 35 % of the Issuer Capitalization and (y) in the case of one additional Industry, the aggregate principal balance of investments Obligors in such Industry may constitute up to 30 % of Issuer Capitalization;

(iii) The acquisition of the investment so acquired with the proceeds of any sale or other disposition does not cause the weighted average maturity of the investments held by the Rule 3a-7 Group, as reasonably calculated by the Investment Manager, to exceed eight years;

(iv) The acquisition of the investment so acquired with the proceeds of any sale or other disposition does not cause the weighted average yield of the investments held by the Rule 3a-7 Group, as reasonably calculated by the Investment Manager, to be less than 5 %; and

(v) The acquisition of the investment so acquired with the proceeds of any sale or other disposition does not cause a material deterioration in the overall credit quality of the portfolio of investments held by the Rule 3a-7 Group.

For purposes of the foregoing:

"Obligor" means, with respect to any investment, any Person or Persons obligated to make payments pursuant to or with respect to such investment, including any principal guarantor thereof.

"Industry" means any of (1) Energy/Power, (2) Financial Services, (3) Healthcare, (4) Leisure/Entertainment, (5) Manufacturing/Industrial (6) Media/Communications, (7) Retail/Consumer Products, (8) Services/Distribution, (9) Technology (10) Transportation/Logistics and (11) Other.

References in these operating guidelines to the Investment Manager shall apply to the extent that an Investment Manager is then appointed as the agent of the

Company. In the event that an Investment Manager is not appointed or its appointment is terminated any matters designated in these operating guidelines as being the responsibility of the Investment Manager shall instead be the responsibility of the Directors or their designate. Except as otherwise expressly provided, in any case where the Investment Manager or the Directors are authorized or required to take an action, make any determination or give any approval, it shall do so in its sole discretion or sole judgment taking into account any considerations it deems appropriate and when so doing shall not, to the fullest extent permitted by law, be subject to any duties or standards existing under the Delaware Act (or in equity).

*Any definition not contained in these articles may be found in any agreement of limited partnership that may have been concluded with GS Mezzanine Partners VI, LP from time to time (the "**Agreement**").*

Article 22.-

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws."

COSTS AND EXPENSES

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

STATEMENT

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the **English version** will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

SUIT LA TRADUCTION EN FRANCAIS DU TEXTE QUI PRECEDE

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin ;

Par-devant Maître Carlo **WERSANDT**, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;

A COMPARU:

« **GS Mezzanine Partners VI, L.P.**», une *Delaware limited partnership* constituée et régie par les lois du Delaware, dont le siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du *Office of the Secretary of State* de l'Etat du Delaware sous le numéro 5547568,

ici représentée par **Cassandra CASPAR-ARNOULD**, *maître en droit*, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

La procuration signée *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «**GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.**» (ci-après la «**Société**»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.058 constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 28 août 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «**Mémorial C**») en date du 22 octobre 2014 numéro 3055, page 146623.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit :

« TITRE 1.- OBJET – DENOMINATION - SIEGE SOCIAL - DUREE

Article 1.-

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Article 2.-

La dénomination de la société est ***«GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.»****.*

Article 3.-

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Article 4.-

L'objet de la Société est :

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

- de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

- de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

- d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

- d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé

de la Société;

- de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4 « garantie » inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

- de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

- de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

EGALEMENT SOUS RESERVE que la Société mène ses activités principales afin de s'assurer que ce n'est pas une « société d'investissement » ayant la signification de l'Investment Company Act américain de 1940, tel que modifié (l' « ***ICA*** *»), et n'est pas elle-même basée sur les exceptions tirées des définitions de société d'investissement*

prévue aux paragraphes (1) ou (7) de la Section 3(c) de l'ICA, y compris, sans limitation, en provoquant la société à être organisée et exploitée de manière à se permettre de se prévaloir des exceptions de l'ICA par la règle 3a-7 promulguée dans l'ICA. Dans le cadre de ce qui précède, la Société se conforme aux directives de fonctionnement contenu dans le titre VI ci-dessous. Nonobstant ce qui précède, la Société peut, et il est entendu, d'invoquer une ou plusieurs autres exclusions ou exceptions pour ne pas être traitée comme une société d'investissement selon l'ICA. Dans ce contexte, la Société entend, en tout temps, se conformer avec les exigences concernant les exemptions d'enregistrement prévues à la Section 3 (c)(7) de l'ICA, et le conseil de gérance a le pouvoir et l'autorité de gérer la Société de telle façon que la Société satisfera aux exigences de la Section 3 (c)(7) de l'ICA. La Société peut prendre tout mesure que le conseil de gérance détermine comme nécessaire ou désirable dans le cadre de ce qui précède, y compris procéder à des distributions de n'importe quels actifs de la Société, faire des changements structurels, de fonctionnement ou autre à la Société et/ou à n'importe lequel de ses actifs, vente, liquidation ou autre disposition de toute détention de participations et/ou requérant à tout détenteur de transférer tout ou partie des intérêts de ce détenteur à toute personne désignée par la Société (y compris à la Société en rachat) ou mettant fin à la Société.

Article 5.-

La société est constituée pour une durée indéterminée.

TITRE II.- CAPITAL - PARTS

Article 6.-

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euros (EUR 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels

convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Article 7.-

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de

capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Article 8.-

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Article 9.-

Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

TITRE III.- ADMINISTRATION

Article 10.-

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme « gérant unique » n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au « conseil de gérance » utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au « gérant unique ».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette

réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Article 11.-

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le

droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Article 12.-

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Article 13.-

La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Article 14.-

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

TITRE IV.- ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

Article 15.-

L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions

de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

TITRE V.- ANNEE COMPTABLE – PROFITS - RESERVES

Article 16.-

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 17.-

Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Article 18.-

Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Article 19.-

Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Article 20.-

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que

modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

TITRE VI.- DIRECTIVES DE FONCTIONNEMENT APPLICABLES A LA SOCIETE

Article 21.-

Les directives de fonctionnement suivantes sont applicables à la Société :

1. Actifs Eligibles. Les activités de la Sociétés sont limitées à l'achat, ou autrement l'acquisition, et la détention d'Actifs Eligibles (comme défini ci-dessous) pour investissement et les activités relatives ou incidentes, y compris investissement en espèce et équivalents, investissement en Contrats de Couverture Eligibles (comme défini ci-dessous) et autre actifs auxiliaires, y compris titres de participation et autres actifs acquis en échange d'Actifs Eligibles résultant de toute saisie, restructuration ou exercice des émetteurs d'Actifs Eligibles.

« Actifs Eligibles » désigne les actifs financier qui (a) selon leurs termes sont convertis en liquidités à une date donnée plus tout droit ou autre actif désigné pour assurer le service ou la distribution des produits dans les délais requis aux détenteurs des titres de la Société et (b) satisfont le critère d'éligibilité prévu à la Section 2 ci-dessous au moment de l'achat, dans chaque cas, tel que déterminé par le Gérant d'Investissement selon son jugement commercial raisonnable.

« Contrats de Couverture Eligibles » désigne le taux d'intérêt ou des dérivés de change, y compris les swaps, contrats à termes, futures ou options utilisées sur un actif spécifique ou l'ensemble d'un portefeuille à des fins de couverture relatives à des investissements comme déterminés étant appropriés par le Gérant d'Investissement, qu'ils (i) soient conçus pour assurer le service ou la distribution des produits dans les délais requis aux détenteurs des titres de la Société ou (ii) proviennent des activités relatives ou incidentes de l'achat, ou autrement acquisition, et détention d'Actifs Eligibles ; à condition qu'aucune transaction ne soit conclue uniquement à des fins spéculatives.

De plus, la Société acquiert des Actifs Eligibles ou dispose d'Actifs Eligibles, seulement si, selon le jugement commercial raisonnable du Gérant d'Investissement :

(A) les actifs sont acquis ou placés conformément aux termes et conditions prévus dans les présentes ; et

(B) les actifs ne sont pas acquis ou placés dans le but principal de

reconnaitre des gains ou réduire des pertes résultant des changes de la valeur de marché.

2. Critère d'Eligibilité. Chaque Actif Eligible dans lequel la Société investit doit :

(a) être un prêt, une obligation, titre ou autre obligation de dette mettant en évidence mezzanine et titres de rendement élevé, incluant principalement dettes subordonnées, dettes de premier rang non garanties ou dettes de second rang ;

(b) être non-convertible en et non échangeable avec des titres de participation, absence de faillite ou défaut de paiement ;

(c) ne pas être uniquement garanti par le bien immobilier commercial;

(d) ne pas être une Obligation Défaillante (comme défini ci-dessous) ou une Obligation de Crédit Compromise (comme défini ci-dessous) ;

(e) être libellé dans la devise de et émises par un emprunteur d'un pays de l'OCDE (ces devises comprenant le dollar australien, le dollar canadien, la couronne danoise, l'euro, le yen japonais, le pesos mexicain, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling, la couronne suédoise, le franc suisse et le dollar américain) et ne pas être convertible ou payable dans tout autre devise ;

(f) ne pas être une location simple, location acquisition ou location financement ;

(g) ne pas être une obligation qui comptabilise les intérêts à un taux variable se déplaçant en sens inverse d'un taux de référence ou de l'indice ;

(h) ne pas être une transaction swap, un titre de dette ou autre titre émis par une fiducie ou un véhicule similaire lié à la performance de crédit d'une ou plusieurs obligations de référence ;

(i) ne pas être acquise dans le but d'une revente ou autre disposition ; et

(j) ne pas faire en sorte que l'Emetteur viole les restrictions d'investissement prévues à la Section 8.04 du Contrat.

« Obligation Défaillante » signifie tout investissement a qui :

(a) un défaut au paiement du principal et/ou des intérêts est survenu et continue par rapport à cet investissement (sans égard à toute période de grâce applicable ou renonciation, tel que spécifié par l'instrument sous-jacent régissant cet investissement ;

(b) à la connaissance du Gérant d'Investissement, un défaut de paiement du principal et/ou des intérêts est survenu et continue sur une autre obligation de dette du

même Portefeuille de la Société d'un débiteur qui est l'émetteur de cet investissement ou un parent ou succursale qui est un fournisseur de soutien au crédit pour cet investissement, et si au moins l'une des conditions suivantes est remplie : (i) l'ensemble de cette autre obligation de dette et l'investissement sont des obligations à recours complet et cette autre obligation de dette est une obligation de premier rang ou pari passu de l'investissement en droit au paiement ou (ii) (1) l'ensemble de cette autre obligation de dette et l'investissement sont des obligations à recours complet garanties (en tout ou partie) par des garanties identiques et (2) la sûreté garantissant cette autre obligation de dette est supérieure ou égale à la sûreté garantissant l'investissement ;

(c) le Portefeuille de la Société ou d'un débiteur qui est l'émetteur de cet investissement ou un parent ou succursale qui est un fournisseur de soutien au crédit pour cet investissement a institué des procédés pour avoir ce Portefeuille de la Société, d'un débiteur ou d'une filiale jugés comme banqueroute ou insolvabilité ou placé en redressement et ces procédés n'ont pas étés suspendus ou rejetés ou ce Portefeuille de la Société, d'un débiteur ou d'une filiale a demandé la protection du Chapitre 11 du Code de la Banqueroute Américaine ou de lois sur l'insolvabilité similaire ;

(d) cet investissement a une notation S&P de « D » ou « SD » ou une Notation Moody de « D » ou avait cette notation S&P ou Moody à un moment donné mais celle-ci a été subséquemment retirée ;

(e) cet investissement est pari passu en droit au paiement que le paiement du principal et/ou des intérêts d'une autre obligation de dette du même émetteur qui a une notation S&P de « D » ou « SD » ou une notation Moody de « D » ;

(f) un défaut de paiement par rapport auquel le Gérant d'Investissement a reçu notification écrite ou a effectivement connaissance qu'un défaut de paiement est survenu sous les instruments sous-jacents gouvernant cet investissement (sans égard à tout période de grâce applicable ou renonciation tel que spécifié par l'instrument sous-jacent de cet investissement), auquel le Gérant d'Investissement a selon son jugement commercial raisonnable déterminé, pourrait entrainer une dépréciation significative de cet investissement ; ou

(g) le Gérant d'Investissement a selon son jugement commercial raisonnable autrement déterminé qu'un évènement substantiellement similaire de l'un ou l'autre de ceux décrit aux (a)-(f) ci-dessus est survenu en rapport avec un investissement.

« Obligation de Crédit Compromise » signifie tout instrument qui, selon le jugement commercial raisonnable du Gérant d'Investissement, a un risque significatif et

imminent de devenir une Obligation Défaillante.

« Capitalisation de l'Emetteur » signifie le total des Engagement Influents des Partner.

3. Limitations des Rotations d'Actif.

Aucun investissement ne peut être vendu ou autrement disposé avant l'échéance, à l'exception :

(a) du fait d'un prépaiement total ou partiel ou autre récolte conformément aux termes des instruments sous-jacents pour cet investissement :

(b) la Société peut vendre ou autrement disposé d'investissement qui sont des Obligations Défaillantes ou des Obligations de Crédit Compromises ; et

(c) la Société, avec toute autre Société Filiale qui sont des filiales majoritairement détenues par la même société holding parente (conjointement, le « Groupe de Règle 3a-7 »), peut vendre des investissements qui n'excèdent pas (dans une période de 12 mois) 15% de la Capitalisation de l'Emetteur, si le Gérant d'Investissement détermine (comme reflété dans ses livres et registres) que : (1) cette vente est soit conseillée (A) dans le but d'améliorer la position de liquidité de l'Emetteur ou de ses Sociétés Filiales ou (B) parce que l'actif à vendre n'est plus cohérent avec l'investissement qui a abouti à son acquisition initiale par l'Emetteur ou ses Sociétés Filiales, et (2) les actifs ne sont pas disposés dans le but principal de reconnaître les gains ou de réduire les pertes résultants du change de la valeur de marché.

4. Limitations des Réinvestissements. Les produits des ventes ou autre dispositions des investissements ne pourront être réinvestis dans de nouveaux actifs que si :

(a) le nouvel investissement est un Actif Eligible ; et

(b) les exigences du Profil Test du Portefeuille (comme décrite ci-dessous) sont satisfaite au moment de l'achat (ou, si toute exigence du Profile Test du Portefeuille n'est pas satisfaite au moment de l'achat, le degré de non-conformité par rapport à cette exigences n'est pas encore augmenté).

Le Profil Test du Portefeuille inclura les paramètres de portefeuille suivants :

(i) Le solde du capital de tout investissement ainsi acquis avec le produit de toute vente ou autre disposition ne dépasse pas 20 % de la Capitalisation de l'Emetteur.

(ii) Le solde du capital de tout investissement ainsi acquis avec le produit de toute vente ou autre disposition ne doit pas entraîner que le solde du capital global des

investissements des Débiteurs dans une seule Industrie dépasse 25 % de la Capitalisation de l'Emetteur; à condition que (x) dans le cas de la plus grande Industrie , le solde du capital global des investissements des Débiteurs dans une telle Industrie peut constituer jusqu'à 35 % de la Capitalisation de l'Emetteur et (y) dans le cas d'une Industrie supplémentaire , le solde du capital global des investissements des Débiteurs dans cette Industrie peut constituer jusqu'à 30 % de la capitalisation de l'Emetteur.

(iii) L'acquisition de l'investissement ainsi acquis avec le produit de toute vente ou autre disposition n'entraine pas une durée moyenne pondérée des investissements détenus par le Groupe de Règle 3a-7 comme raisonnablement calculé par le Gérant d'Investissement, excédant huit ans ;

(iv) L'acquisition de l'investissement ainsi acquis avec le produit de toute vente ou autre disposition n'entraine pas un rendement moyen pondéré des investissements détenus par le Groupe de Règle 3a-7 comme raisonnablement calculé par le Gérant d'Investissement, inférieur à 5% ; et

(v) L'acquisition de l'investissement ainsi acquis avec le produit de toute vente ou autre disposition n'entraine pas une forte détérioration de l'ensemble de la qualité de crédit du portefeuille des investissements détenus par le Groupe de Règle 3a-7.

Aux fins de ce qui précède :

« Débiteur » signifie, par rapport à tout investissement, toute Personne ou Personnes obligée à faire des paiements en vertu de ou en rapport avec cet investissement, y compris tout garant principal.

« Industrie » signifie tout (1) Energie/Electricité (2) Services Financiers (3) Santé, (4) Loisirs/ Divertissement (5) Manufacture/Industrie, (6) Media/Communications, (7) Produits de Détails/ Produits Grand Public, (8) Services/Distribution, , (9) Technologie, (10) Transport/Logistique et (11) Autres.

Références faites dans ces directives de fonctionnement au Gérant d'Investissement sont applicables dans la mesure où un Gérant d'Investissement est alors nommé comme agent de la Société. Dans le cas où un Gérant d'Investissement n'est pas nommé ou son mandat prend fin, tous les sujets désignés dans ces directives de fonctionnement comme étant de la responsabilité du Gérant d'Investissement seront de la responsabilité des Administrateurs ou leur délégué.

Sauf disposition contraire expresse, dans tous les cas où le Gérant d'Investissement ou l'Administrateur sont autorisés ou tenus de prendre une mesure,

prendre toute décision ou donner toute approbation , il doit le faire à sa seule discrétion ou son jugement unique en tenant compte des considérations qu'il juge appropriées et lorsque ce faisant ne doit pas , dans toute la mesure permise par la loi , être soumis à des droits ou des normes existantes en vertu du Delaware Act (ou en équité) .

*Toute définition qui ne figure pas dans ces statuts peut être trouvée dans tout contrat de limited partnership qui a pu être conclu par GS Mezzanine Partners VI, LP, en tout temps (le « **Contrat** »).*

Article 22.-

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables. »

FRAIS

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DECLARATION

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte **anglais**, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CASPAR-ARNOULD, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juin 2016

2LAC/2016/13434

Reçu soixante-quinze euros

75,00 €

Le Receveur, (signé) André **MULLER**

--

POUR EXPEDITION CONFORME

délivrée ;

Luxembourg, le 30 juin 2016